



**DISCOURS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES  
FINANCES A L'OCCASION DE LA CÉRÉMONIE DE  
LANCEMENT OFFICIEL DE L'ACTIVITÉ DE RATTRAPAGE  
DE COMPTES GESTION**

*(Vendredi 23 février 2017 à la Coupole de la DGTCP)*

- Madame le Président de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême ;
- Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- Mesdames et Messieurs les membres du Comité de Direction du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- Monsieur le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Messieurs les membres du Comité de Direction de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Monsieur le Président du Comité de Pilotage et de Suivi du Programme de participation Citoyenne aux Politiques publiques locales au Bénin ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires Techniques et Financiers ;
- Honorables invités ;
- Mesdames et Messieurs en vos divers rangs, grades et qualités ;

La cérémonie de ce jour s'inscrit dans la dynamique de transparence dans la gestion des affaires publiques locales à travers la reddition des comptes. Elle est l'émanation de l'action 3 de l'axe 7 du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) relatif à l'accélération et au renforcement du processus de décentralisation à travers l'amélioration de la gouvernance locale.

**Mesdames et messieurs, chers invités,**

La reddition des comptes est une obligation d'ordre public. Elle s'impose dès lors qu'un agent public accepte une responsabilité. Dans le domaine des finances publiques, la reddition des comptes s'entend de la production du compte de gestion au juge des comptes qui demeure une obligation pour les comptables principaux.

Depuis l'installation des collectivités locales en 2003, sur soixante-dix-sept (77) communes, sept (07) ont régulièrement transmis à la juridiction financière leurs comptes de gestion.

Il est observé par endroits une discontinuité dans la production de ces comptes. Face à cette situation, il est impossible à la Chambre des Comptes d'apurer les comptes de gestion, de plusieurs communes en raison du principe de la continuité d'exercice.

Il est nécessaire et urgent de remédier à cette situation.

C'est pourquoi, je trouve pertinent cette activité initiée par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique et soutenue par le Programme de participation Citoyenne aux Politiques publiques locales au Bénin (PartiCiP).

Cher Partenaire, je vous remercie pour cette contribution louable à la résolution d'un problème qui risquerait d'enliser les parties prenantes avec le temps.

Je suis convaincu que cette activité sera menée avec la rigueur requise en vue de :

- ✓ rattraper les comptes non produits des exercices de 2003 à 2015 ;
- ✓ mettre fin à la reddition des comptes de gestion avec retard.

En définitive, tout le monde se retrouve gagnant avec cette activité !

### **Mesdames et messieurs, chers invités,**

Le Trésor Public s'est désormais engagé suivant un plan triennal 2018 – 2020 de rattraper tous les comptes non produits des gestions 2003 à 2015 et s'inscrit dorénavant dans une perspective de remédier à ces retards pour la production des comptes de gestion des années à venir.

C'est le lieu de réitérer mes remerciements au Président du Comité de Pilotage et de Suivi du Programme de participation Citoyenne aux Politiques publiques locales au Bénin pour la sollicitude à l'endroit de mes services.

**Mesdames et messieurs, chers invités,**

C'est sur ces mots que je déclare officiellement et solennellement lancés, l'activité de rattrapage des comptes de gestion des années 2003 à 2015.

Je vous remercie.

**Romuald WADAGNI**